



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Budget supplémentaire et décision budgétaire modificative n° 1 (DM 1) pour 2013

Rapport n° CG/2013/26

Service Chef de file :

Direction des finances et de la commande publique

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le projet de budget supplémentaire et de DM1 pour 2013.

La décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice budgétaire 2013 de notre collectivité témoigne une fois de plus de la situation très contrainte dans laquelle se trouvent les finances départementales.

Les Départements, qui jouent depuis plusieurs années pleinement leur rôle d'amortisseur social, sont confrontés à une hausse constante et massive des dépenses liées à leurs compétences sociales, à l'image des dépenses en faveur du RSA qui progressent de +12M€ à l'occasion de cette DM1.

Or, face à cette situation qui touche l'ensemble des Départements et qui met en péril leur équilibre budgétaire, aucune réponse relative au financement des dépenses sociales n'est aujourd'hui apportée par l'Etat.

Au-delà de la mise en place d'un groupe de travail, il n'y a ni calendrier, ni piste pour une réforme d'ampleur pourtant nécessaire. Seul un constat de la situation semble enfin partagé entre les Départements et le Gouvernement. Mais la seule réponse concrète apportée actuellement par l'Etat est la montée en puissance de la péréquation. Or c'est une solution notoirement insuffisante et inadaptée quand les ressources sont redistribuées entre des collectivités qui connaissent toutes les mêmes difficultés.

Cette situation est d'autant plus intenable que de récentes décisions du Gouvernement vont faire peser de nouvelles charges sur les Départements tout en les privant de potentielles recettes.

Dans ce contexte extrêmement difficile, le Département du Bas-Rhin maintient le cap de la responsabilité budgétaire afin de préserver l'avenir. La DM1 proposée présente donc un équilibre des dépenses et des recettes sans augmentation de l'appel à l'emprunt.

Depuis maintenant plusieurs années, les Départements sont amenés à jouer pleinement leur rôle d'amortisseur social pour faire face à une crise économique qui touche de plus en plus de nos concitoyens. L'amplification des interventions en matière de solidarité se traduit concrètement par une hausse constante et massive des dépenses liées à leur exercice.

Or, face à cette situation qui touche l'ensemble des Départements français et qui met en péril leur équilibre budgétaire, les réponses apportées par l'Etat, qui leur a délégué les compétences relevant du social, sont inexistantes depuis des années. Mais, pire encore, aujourd'hui, de récentes décisions du Gouvernement vont faire peser de nouvelles charges sur les Départements tout en les privant de potentielles recettes.

Nous assistons à une véritable asphyxie des Départements au moment où ils doivent tenir un rôle d'amortisseur social en temps de crise par la distribution d'allocations universelles (RSA, APA, PCH, etc...).

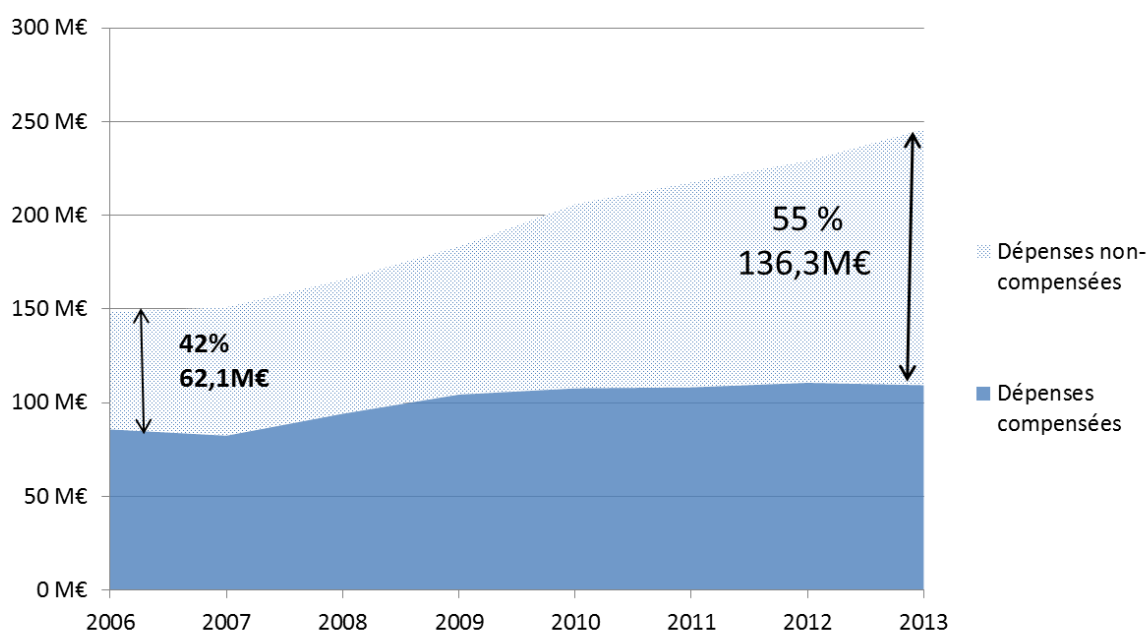
C'est ce paradoxe et cette situation toujours plus contrainte que vient illustrer aujourd'hui concrètement la décision modificative n°1 (DM1) de l'exercice budgétaire 2013 de notre collectivité. L'Etat, plus encore qu'hier, nous accule au fond d'une impasse alors même que la crise économique et sociale fait peser une charge non compensée toujours plus lourde sur les Départements.

Des compensations nettement insuffisantes

Ainsi que le met en lumière le tableau ci-dessous, la charge nette des dépenses sociales non compensées qui pèse sur le Département n'a cessé de croître ces dernières années. Elle s'est élevée à 118,2M€ en 2012 (contre 109,2M€ en 2011). Elle devrait s'établir à 136,2M€ fin 2013, compte tenu de la progression attendue du RSA, soit environ une charge nouvelle d'environ 30M€ en 2 ans !

	Charge nette pour le CG67 (CA 2011)	CA 2012		Charge nette pour le CG67 (CA 2012)	CA prévisionnel 2013		Charge nette pour le CG67 (CA prévisionnel 2013)
		Recettes transférées (2012)	Dépenses (2012)		Recettes transférées (2013)	Dépenses (2013)	
Principaux transferts de charge au titre de la politique sociale							
APA	59 584 741 €	23 568 006€	81 326 989€	57 758 983€	22 600 000 €	85 273 000 €	62 673 000 €
RMI/RSA	33 863 893€	74 033 567€	118 379 738€	44 346 171€	76 400 000 €	130 000 000 €	53 600 000 €
PCH	9 910 524€	9 240 036€	20 286 121€	11 046 085€	9 200 000 €	21 810 000 €	12 610 000 €
FSL	2 187 140€	1 254 342€	4 475 000€	3 220 658€	1 163 613 €	3 750 000 €	2 586 387 €
PROTECTION DE L'ENFANCE (loi du 5 mars 2007)	3 685 174€	104 574€	3 789 477€	3 684 903€	104 574 €	4 889 477 €	4 784 903 €
TOTAL	109 231 472€	108 200 525€	228 257 324€	120 056 800€	109 468 187 €	245 722 477 €	136 254 290 €

Charge nette sociale 2006-2013 en millions d'euros



Les dépenses sociales, qui représentent plus de 60% du budget de fonctionnement du Département, ne sont donc plus compensées qu'à 45% par l'Etat (au lieu de 58% en 2006).

Des charges sociales croissantes

Alors que la France est aujourd'hui confrontée à un taux de chômage record, la situation de l'emploi dans le Bas-Rhin ne fait pas exception et elle se traduit par l'obligation pour le Département d'ajouter en DM1 plus de 12M€ de dépenses de RSA, ce qui porte le total des crédits à plus de 130M€.

Si la courbe n'est pas infléchie d'ici fin 2013 comme tout le laisse redouter, le coût du RSA pour le Département aura augmenté de 10% par rapport à 2012 et, inéluctablement, la charge nette non compensée du RSA s'accroîtra.

Parallèlement à cette dégradation de la situation de l'emploi et à la montée consécutive du nombre d'allocataires du RSA, le Bas-Rhin doit faire face à d'autres charges qui s'imposent à lui, tel l'afflux massif de mineurs isolés étrangers sur son territoire.

Ce phénomène qui ne concerne que peu de départements nécessite également une nouvelle hausse de 2,2M€ des crédits de la petite enfance. Il s'agit là aussi d'une iniquité de traitement que j'ai dénoncée auprès du Premier Ministre.

Des mesures gouvernementales lourdes de conséquences

Malgré la charge nette sociale croissante qui conduit à une asphyxie progressive des Départements, l'Etat, dans une logique réduction du déficit public, reporte la pression sur les collectivités locales par une diminution des dotations à hauteur de 1,5Md€ en 2014 puis de 3Md€ en 2015.

Pour le département du Bas-Rhin, c'est un impact de plusieurs millions d'euros qui est à prévoir.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé d'un certain nombre de mesures qui viennent impacter nos finances. Ce sont par exemple les mesures suivantes :

- Dans le domaine social, l'augmentation de 10% de l'allocation du RSA sur 5 ans va générer un surcroît de plus de 10M€ de dépenses sur cette période.
- Dans le domaine des ressources humaines, un ensemble de mesures qui concernent les rémunérations des agents, entrées en vigueur en 2012 ou en 2013, génèrent dès 2013 un surcroît de dépenses de plus de 2M€ (revalorisation des indices suite à la hausse du SMIC, augmentation des taux de cotisation des charges employeur, affiliation des élus au régime général de la sécurité sociale, etc.).
- Dans le domaine des transports, la réforme des rythmes scolaires, en obligeant le département à organiser les ramassages scolaires une journée de plus par semaine, va avoir un impact de 750 000€ en année pleine.
- Les hausses de la TVA, enfin, auront un impact de plus de 2M€ par an.

Dès 2013, le surcoût de l'ensemble de ces mesures pour le département dépasse 3M€ et il excède 14M€ en 2014, comme l'illustre le tableau ci-après.

ESTIMATION DE L'IMPACT ANNUEL DES DECISIONS GOUVERNEMENTALES

DECISIONS DE L'ETAT	Estimation en année pleine (à l'issue de la montée en charge)	2013	2014	2015	2016	2017
Affiliation des élus au régime général des élus locaux (sécurité sociale)	340 000 €	340 000 €				
Réforme de la catégorie B (rédacteurs)	515 000 €	515 000 €				
Revalorisation des indices suite à la hausse du SMIC	360 000 €	360 000 €				
Augmentation des taux de cotisation (CNRACL, IRCANTEC, CNFPT, URSAFF ...)	930 000 €	930 000 €				
Suppression du « jour de carence » dans la fonction publique	114 000 €	114 000 €				
Revalorisation du RSA (10% sur 5 ans dont 2% dès 2013)	3 600 000 €	1 000 000 €	2 800 000 €	2 900 000 €	3 100 000 €	3 200 000 €
Transports scolaires (augmentation TVA de 7% à 10%)	1 500 000 €	0 €	1 500 000 €			
Transports scolaires (réforme des rythmes scolaires passage de 80% à 90%)	750 000 €	0 €	250 000 €	500 000 €		
Evolution du taux de TVA (passage de 19,6% à 20% et taux réduit de 10% au lieu de 7%)	650 000€		650 000 €			
Impact de la réduction des dotations de l'Etat en 2014 et 2015			6 300 000 €	6 100 000 €		
IMPACT ANNUEL DES MESURES 2013		3 259 000€	3 259 000€	3 259 000€	3 259 000€	3 259 000€
IMPACT ANNUEL DES MESURES 2014			11 500 000€	11 500 000€	11 500 000€	11 500 000€
IMPACT ANNUEL DES MESURES 2015				9 500 000€	9 500 000€	9 500 000€
IMPACT ANNUEL DES MESURES 2016					3 100 000€	2 259 000€
IMPACT ANNUEL DES MESURES 2017					0€	3 200 000€
IMPACT TOTAL ANNUEL par rapport à 2012		3 259 000€	14 759 000€	24 259 000€	27 359 000€	29 718 000€

Enfin, et alors que l'Alsace devait bénéficier, à titre expérimental, de la mise en œuvre de la taxe poids lourds, le Gouvernement a souhaité revenir sur cette mesure et l'a reportée à 2014, au même titre que les autres régions. Cette reculade va faire perdre au moins 2M€ au département du Bas-Rhin en 2013.

Un équilibre budgétaire complexe mais néanmoins préservé

Pour faire face à cette accumulation de contraintes auxquelles aucun autre niveau de collectivités n'est confronté et qui n'a jamais été rencontré dans l'histoire, l'équilibre de DM1 n'a été rendu possible que grâce à une recette inespérée de CVAE qui connaît une croissance très importante de +24,5M€ par rapport au montant encaissé en 2012 et de +21,5M€ par rapport au montant inscrit au BP 2013.

Cette croissance ne reflète malheureusement pas la croissance du PIB alsacien. Elle peut être qualifiée de « trompe-l'œil » dans la mesure où elle s'explique pour une large partie par un rattrapage des années antérieures et qu'elle ne constitue pas une base pérenne pour les années à venir (des données plus précises sur les mécanismes en jeu sont -détaillées ci-dessous). En 2014, le Département ne retrouvera pas ce niveau de 169,9 M€ de CVAE.

Dans cette conjoncture difficile, qu'aucune mesure ne semble pouvoir conjurer à court terme, et face à ces décisions pénalisantes, le Département du Bas-Rhin entend maintenir le cap de la responsabilité budgétaire afin de préserver l'avenir. La DM1 proposée présente donc un équilibre des dépenses et des recettes sans augmentation de l'appel à l'emprunt. Les dépenses d'investissement nouvelles, dont l'inscription est rendue nécessaire par les engagements du département et qui contribueront à la croissance économique régionale, sont financées par de l'autofinancement supplémentaire.

1. L'évolution des recettes

1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En matière de recettes, trois évolutions principales viennent marquer cette première décision budgétaire modificative de l'année 2013, à savoir :

- Premièrement, le budget supplémentaire doit enregistrer les conséquences d'une série de décisions prises par l'Etat qui viennent grever les recettes départementales attendues en 2013 :
 - pour la deuxième année consécutive, l'Etat ponctionne la TIPP départementale pour un montant de -2,4M€ avant stabilisation définitive des recettes perçues par le Département en compensation des dépenses RSA à 68,7M€, indépendamment de l'évolution des dépenses de RSA
 - la décision de différer l'entrée en vigueur de la taxe poids lourds prive notre collectivité d'une recette attendue de 2M€ au titre du deuxième semestre 2013. Cette recette prévisionnelle inscrite au budget primitif doit être annulée
 - enfin, après avoir baissé la dotation globale de fonctionnement au Département de -0,9M€ environ en 2013, l'Etat amplifie encore la baisse de ses concours, en diminuant de -0,3M€ ses compensations pour les exonérations fiscales
- Deuxièmement, les suites de la réforme fiscale produisent en 2013 comme en 2012 un ajustement important de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), confirmant la forte volatilité de cette recette transférée au Département en

compensation de l'ancienne taxe professionnelle et la difficulté d'en prévoir l'évolution dans le temps.

La progression de la valeur ajoutée des entreprises bas-rhinoises entre 2010 et 2011, couplée d'importantes régularisations de cotisation au titre de 2011, explique l'augmentation exceptionnelle du montant de CVAE versé au Département en 2013.

La CVAE des contribuables dominants (23 entreprises dont la CVAE est supérieure ou égale à 0,5M€) progresse à elle seule de 27M€, évolution liée pour moitié à une régularisation au titre de 2011 et pour moitié à la progression de la valeur ajoutée.

Cette évolution de recette, qui entre pour une part prépondérante dans l'équilibre de la DM1, permet à notre collectivité de faire face à l'augmentation des dépenses sociales. Elle ne constitue cependant en aucun cas un gain pérenne de recette pour le Département. Elle pourrait connaître en 2014 une correction à la baisse de la même ampleur, voire peut-être supérieure compte-tenu des péréquations.

A ce titre, elle n'assure en rien au Département une garantie de couverture de l'augmentation de ces dépenses sociales sur l'avenir. Ce qui rend d'autant plus impératif que des réponses soient rapidement apportées par l'Etat en matière de financement des allocations de solidarité universelle.

Au total, la CVAE doit faire l'objet d'un ajustement positif total de 21,7M€ en DM1.

- Troisièmement, le Département reste bénéficiaire en 2013 du fonds de péréquation des droits de mutation, en raison de son potentiel financier inférieur à la moyenne nationale et du produit de DMTO par habitant inférieur à 75% de la moyenne nationale. Notre collectivité bénéficie ainsi d'une dotation de +5,5M€, en baisse par rapport à 2012, mais qui permettra peut-être à notre collectivité de compenser quelque peu la forte baisse annoncée de ses droits de mutation (-7% constatée sur les 4 premiers mois de l'année 2013).

D'autres ajustements de recettes de moindre ampleur doivent être signalés :

- Après notification de l'Etat, le Foncier bâti est abaissé de -0,8M€, les Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) sont augmentées de +0,2M€.
- Par ailleurs, au vu des niveaux de réalisations enregistrées en 2012 et début 2013, le produit de la taxe d'aménagement peut être réévalué de +0,4M€ et celui de la taxe d'électricité de +0,7M€.
- Enfin, la recette attendue au titre de la participation des collèges au financement de la restauration scolaire peut être réévaluée de +0,6M€ compte-tenu du produit enregistré en 2012 et des nouveaux marchés de restauration scolaire mis en place par le Département.

Au total, l'ensemble de ces évolutions permet un ajustement à la hausse de +24,2M€ de nos recettes.

1.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les prévisions de recettes d'investissement connaissent une baisse de - 2,2M€, résultant à titre principal des évolutions suivantes :

- Un ajustement à la baisse de -2,9M€ des subventions prévues de RFF et de la Région pour le financement du projet de suppression du PN6 à Reichstett en raison de l'échéancier de réalisation des travaux;
- Une baisse de -0,5M€ du FCTVA 2013, en régularisation d'un montant équivalent versé à tort au Département au titre du FCTVA 2012 et déjà perçu dans le cadre du mécanisme de déduction de la TVA sur l'achat des bus mis à la disposition de la CTBR pour le fonctionnement de la DSP du bassin de Strasbourg
- Une recette de +0,5M€ à inscrire au titre du produit des amendes radars reversé au Département, cette somme n'ayant pas été prise en compte au budget primitif compte-tenu de sa notification tardive par l'Etat
- Une hausse de +0,4M€ des subventions attendues de l'agence de l'eau Rhin-Meuse au titre de la participation à l'acquisition de l'espace naturel de Leutenheim.

2. L'évolution des dépenses : revue détaillée par missions et politiques du Conseil Général

2.1. AIDE A LA PERSONNE

2.1.1. Les principales évolutions en fonctionnement :

Les crédits supplémentaires de la mission aide à la personne s'élèvent à 14,2M€. Les augmentations concernent les politiques de l'insertion et de l'enfance.

Les personnes en situation de précarité :

Une hausse des crédits de +11,9M€ au titre du Revenu de solidarité active (RSA) est rendue nécessaire au vu de l'augmentation du nombre des bénéficiaires et du montant moyen mandaté au cours du premier trimestre 2013. La poursuite de la tendance constatée au cours des mois de janvier, février et mars 2013, conjuguée avec la revalorisation du RSA de +2% en septembre prochain décidée par le gouvernement (+0,9M€) conduit à une prévision de dépense supplémentaire pour 2013 de 12M€, soit un montant annuel en faveur du RSA de 130M€ (rappel 2012 : 118M€).

L'enfance et la famille :

Dans le domaine de **l'enfance, une demande de crédits supplémentaires de +2,2M€ est induite par l'accueil des mineurs isolés étrangers (MIE) :**

- +0,7M€ en faveur des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) qui connaissent une suractivité essentiellement liée à l'accueil de MIE et + 1,1M€ au titre des autres modes d'hébergements
- +0,150M€ de prestations diverses liées à l'accueil des MIE (frais de repas, de scolarité, de transport).

Des crédits complémentaires sont par ailleurs nécessaires pour faire face aux diverses dépenses suivantes :

- +0,250M€ de remboursement aux autres départements pour la prise en charge d'enfants bas-rhinois placés
- + 0,043M€ pour remboursement à la Ville de Strasbourg (cofinancement d'hébergement de familles en appartements)

Les personnes handicapées : +0,05M€ sont nécessaires pour assurer le règlement à la caisse de la mutualité sociale agricole (CMSA) du solde de la convention de gestion de l'APA, compte-tenu de sa prolongation avant résiliation en 2013.

2.2 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2.2.1. Les principales évolutions en fonctionnement :

Les différentes politiques d'aménagement du territoire du Département requièrent un abondement de crédits d'un montant total de +1,5M€ et concernent principalement :

Les routes : Une hausse de +1,4M€ de crédits doit être envisagée pour permettre de couvrir essentiellement les dépenses de la campagne de viabilité hivernale 2012-2013, soit :

- +1,2M€ pour payer la viabilité hivernale, répartis à peu près également entre la reconstitution des stocks de sel, la location des véhicules au parc de véhicule du Bas-Rhin (SPVBR) et le règlement des interventions curatives des entreprises
- +0,2M€ pour l'indemnisation des exploitants suite à expropriation dans le cadre des opérations routières départementales. Le règlement de ces indemnités, désormais à imputer en section de fonctionnement, requiert un abondement de crédits.

Les Transports :

- Un crédit supplémentaire de +0,142M€ est nécessaire pour honorer la contribution départementale à la réduction des taxes de l'aéroport d'Entzheim. Le deuxième appel de fonds, initialement prévu en 2012 n'intervient finalement que sur le présent exercice comptable.

2.2.2. Les principales évolutions en investissement :

En investissement, le PAT sollicite +1,1M€ de crédits supplémentaires. Les principales demandes sont les suivantes :

Les routes : +1,8M€ sont nécessaires aux réparations du réseau routier départemental au sortir de l'hiver.

Les Technologies de l'information et de la communication : Les crédits en faveur du déploiement du très haut débit doivent être ajustés pour tenir compte de la réalité des besoins 2013. Il en résulte un ajustement des crédits -0,78M€.

2.3 DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

2.3.1. Les principales évolutions en fonctionnement :

Les crédits supplémentaires sollicités par le PDT s'élèvent à 1,1M€, et concernent principalement :

Développement local des bassins de vie : 0,92M€ de crédits sont requis afin de solder les opérations de bassins de vie portées par les communautés des communes et réalisées entre 2010 et 2012, avant la suppression du dispositif.

Protection de l'environnement : quelque +80.000€ sont sollicités au titre de cette politique, soit principalement + 50.000€ pour permettre l'extension de la zone de lutte contre les moustiques du SIVU de Lauterbourg ; et + 20.000€ sont requis pour solder la subvention 2012 attribuée à l'association Alsace Nature.

Le développement économique : un abondement de crédit de +60.000€ doit être envisagé au titre de cette politique, dont principalement 50.000€ pour permettre le financement des applications mobiles « Alsace à Vélo » du Département. Ces crédits sont rigoureusement couverts par des transferts de crédits du PAT et de la DSI.

2.3.2. Les principales évolutions en investissement :

Les crédits supplémentaires de la mission Développement des Territoires s'élèvent en investissement au total à +3,4M€ et concernent principalement :

Le développement économique : + 3,9M€ complémentaires sont sollicités, dont principalement :

- +1,85M€ sont nécessaires pour honorer les appels de fonds 2013 du Département dans le plan de financement du projet de restructuration de la Maison de l'Alsace à Paris.
- Les crédits de l'enseignement supérieur sont abondés de +1,5M€ en fonction des appels de fonds adressés au Département dans les projets de restructuration de la BNUS et de l'ENSAS.
- + 0,52M€ sont demandés pour répondre aux demandes de financement complémentaire sollicitées pour l'aménagement des zones d'activités, en particulier celles de la ZAI de Woerth et du parc d'activité intercommunal d'Obernai.
- Au vu de la consommation de l'enveloppe et des besoins prévisionnels, une hausse de +0,1M€ de crédits est demandée en faveur des aides à l'artisanat dans le cadre du conventionnement SOFARIS

Développement local et urbain :

- Un rééchelonnement des crédits reportés au titre de ce mode d'action permet un ajustement des crédits à la baisse de -0,530M€.
- La contribution départementale à l'EPELFI peut être diminuée de -0,100M€ au vu de la réalité des besoins 2013 et du produit de la redevance perçue auprès des usagers du livre foncier.

2.4. EPANOUISSEMENT DE LA PERSONNE

2.4.1. Les principales évolutions en fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement du PEP sont stables, les augmentations de crédits étant compensées par des baisses équivalentes. Les ajustements de crédits concernent :

L'éducation formation : des crédits complémentaires sont sollicités en faveur des collègues dont principalement :

- + 0,03M€ pour assurer la relance du marché de restauration scolaire du collège de Vendenheim,
- + 0,05M€ pour l'acquisition d'équipements nécessaires aux collèges de la CUS du fait de la suppression de l'Equipe mobile espaces verts et de la mise en place de la redevance incitative de collecte des déchets par la CUS.

La culture et le patrimoine : les crédits en faveur de cette politique sont diminués de - 0,218M€, principalement du fait de la baisse de -0,206M€ des crédits prévus au titre de la contribution statutaire du Département au Musée Lalique.

2.4.2. Les principales évolutions en investissement

Un abondement de crédits en faveur des missions du PEP est sollicité pour environ + 0,26M €. Il concerne principalement :

L'éducation formation :

- +0,223M€ : création d'AP pour permettre l'acquisition d'un outil performant pour la carte scolaire, dont +0,03M€ de crédits de paiement nécessaires en 2013
- +0,1M€ sont nécessaires au PAT pour couvrir la maintenance courante des bâtiments des collèges, au vu du niveau actuel élevé de consommation des crédits.

La culture et le patrimoine :

- +0,206M€ sont sollicités pour solder la participation du Département au financement de la construction du Musée Lalique
- les crédits des subventions en faveur du patrimoine protégé sont diminués de - 0,175M€ et ajustés ainsi aux besoins réels

2.5. ADMINISTRATION GENERALE

2.5.1. Les principales évolutions en fonctionnement :

Les crédits de l'administration générale sont stables, les augmentations de crédits étant compensées par des baisses équivalentes. Les principales variations envisagées à l'occasion de la DM1 concernent :

Les services supports :

- Assurances : + 0,220M€ compte-tenu des nouveaux contrats d'assurance dommage aux biens souscrits par le Département
- Indemnités et charges des élus : +0,340M€ de crédits sont rendus nécessaires par le rattachement des cotisations sociales patronales des conseillers généraux au régime général en application de la loi de financement pour la sécurité sociale pour 2013
- Diverses subventions : le solde des dossiers prescrits et l'estimation au plus juste des besoins 2013 permettent de diminuer l'enveloppe de crédits en faveur des colloques et manifestations de -0,420M€.
- Provisions pour dépenses imprévues : la ligne de dépenses imprévues en fonctionnement est ajustée à la baisse de - 0,75M€, dont :

- -0,547M€ prélevés pour assurer le paiement à la Région de la contribution du Département du Bas-Rhin au financement du référendum relatif à la collectivité territoriale d'Alsace ;
- 0,350M€ par ailleurs prélevés sur cette même enveloppe et affectés en investissement pour financer les travaux de dépollution de la cours du collège Solignac à Strasbourg.

La gestion des bâtiments :

- Energie et fluides : les crédits relatifs aux frais d'électricité et de gaz sont ajustés au plus près des besoins réels et augmentés de +90.000€ pour couvrir notamment les besoins nouveaux générés par les nouvelles archives départementales.

3. Points divers

- A l'issue de la concertation menée avec l'ensemble de la profession et des collectivités locales concernées, il est décidé de reporter l'entrée en vigueur de la Taxe additionnelle à la taxe de séjour au 1^{er} janvier 2014 pour permettre une préparation optimale de l'application de cette taxe.
- Par délibération du 12 décembre 2011, le Conseil général a décidé d'attribuer au Payeur départemental une indemnité de conseil en application de l'arrêté du 12 décembre 1990.

Les textes prévoient que cette indemnité est versée en contrepartie des prestations de conseil et d'assistance à caractère facultatif que les payeurs départementaux sont autorisés à fournir en matière budgétaire et comptable. En application de cette délibération, une indemnité d'un montant de 8334€ a été versée au Payeur départemental en 2012.

Compte tenu du niveau de conseil apporté par la paierie départementale et en raison de d'un niveau de coopération envers l'ordonnateur jugée insuffisante, il est proposé de ne pas verser d'indemnité de conseil au payeur départemental pour l'année 2013.

4. Les crédits reportés

Le montant des crédits reportés s'élève à 79 657 445,56 €, contre 113 989 863,91 € au BS 2012.

La diminution du montant des reports par rapport à 2012 est liée à l'optimisation de la gestion en autorisations de programme (AP/CP) et à une gestion fine des reports permettant de les limiter au strict nécessaire pour le respect des engagements.

Les reports portent essentiellement sur les subventions d'investissement (45,9M€), sur les comptes d'avances – pour Alsabail principalement – (12,3M€), et sur les travaux pour compte de tiers (4,1M€).

Le résultat de fonctionnement de la gestion 2012 d'un montant de 78 678 156,85 € est affecté en 2013 (au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ») à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, dont 57 990 457,26 € pour couvrir le déficit et 20 687 699,59 € pour le financement d'une partie des crédits d'investissement reportés de 2012 sur 2013.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- *Approuve le projet de Budget Supplémentaire – DM1 pour 2013 et en arrête les chiffres définitifs tels qu'ils figurent au projet*
- *Décide d'admettre en non-valeur pour ce qui concerne le budget principal : 100 000 €*
- *Accorde des remises gracieuses sur le budget départemental pour un montant total de 44 005,76 € dont 31 314.22 € au titre du RMI, RMA, et RSA*
- *Conformément au document annexé, décide d'admettre en non-valeur :
au titre de la taxe CAUE un montant total de 7 887.22 €
au titre de la TDENS un montant total de 25 723 €*
- *Décide d'annuler la délibération du 12 décembre 2011 relative à l'indemnité de conseil attribuée au Payeur Départemental*
- *Décide de remplacer l'annexe 1 du rapport CG/2012/44 relatif à la mise en affectation des biens du budget annexe du Parc départemental d'entretien des cours d'eau au profit du budget annexe du Service du Parc des véhicules et bacs rhénans par l'annexe 1 jointe au présent au rapport*
- *Décide de remplacer l'annexe 2 du rapport CG/2012/44 demandant de placer en affectation les biens du Parc des véhicules et bacs rhénans au profit du budget annexe du Parc départemental d'Erstein par l'annexe 2 du présent rapport*
- *Décide le retour des biens AUT-SPVBR-W016, AUT-SPVBR-H084, AUT-SPVBR-E060, AUT-SPVBR-B491, AUT-SPVBR-B483 du budget du Parc des véhicules et bacs rhénans au Budget Principal et la mise en affectation de ces biens du budget principal au budget du Parc Départemental d'Erstein.*

Strasbourg, le 03/06/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL